- Habillement

Régleur de machine de production textile ou confection



CQP

NIVEAU DE QUALIFICATION
Niveau 4

DATE DE FIN D'ENREGISTREMENT
31/10/2029

N° DE FICHE
RNCP39732

Missions

Le régleur de machines de production monte les équipements, règle, met en route les installations/machines selon le programme de production.

- Connait les impératifs techniques et économiques de production (qualité, productivité, délais)
- Procède aux essais et assure le lancement de la production.
- Surveille le fonctionnement des installations/machines et intervient en cas de situation à risque, dérives du process ou dysfonctionnements signalés par aux utilisateurs des installations.
- Assure également, dans le respect des règles de sécurité, d'hygiène et d'environnement, la maintenance préventive des installations/machines de production.
- Effectue des opérations de maintenance corrective en lien, le cas échéant, avec le service maintenance.
- Assure le suivi de ses interventions.
- Apporte un soutien technique et des conseils aux utilisateurs des installations.
- Contribue à l'amélioration continue en proposant des adaptations, des améliorations dans le fonctionnement des installations/machines des processus de production.

Activités

- Préparation des interventions et des installations/machines, réglages, essais et lancement de la production
- Contrôle et suivi de la production, maintien des installations/machines par des interventions de maintenance préventive et corrective de niveau 2
- Transmission du suivi de ses activités, appui technique aux conducteurs et contribution à l'amélioration continue

CERTIFICATEURS

UFIMH - Union françaises des industries mode et habillement
Commission paritaire nationale de l'emploi et de la formation professionnelle (CPNEFP) de la branche de l'habillement

CONVENTION COLLECTIVE

1483 Convention collective nationale du commerce de détail de l'habillement et des articles textiles

PUBLIC(S)

- Salarié(e)s
- Publics éligible au contrat de professionnalisation

ACCÈS

- Après un parcours de formation continue
- En contrat de professionnalisation
- Par expérience - VAE si la certification est active au RNCP

Métiers liés

- Régleur de machine textile
- Régleur d'équipement industriel de production
- Régleur en production
- Régleur sur ligne automatisée
- Régleur mécanicien de machine de confection
- Régleur metteur au point d'équipements industriels
- Aide-gareur
- Gareur
- Technicien régleur

BC01 - Préparer ses interventions, monter les équipements, régler, mettre en route les installations/machines de production, procéder aux essais et au lancement de la production

- Identifier et analyser les données de production (à partir d'un ordre de fabrication, dossier/document de production…), les spécifications du produit, les consignes et les modifications éventuelles de production, afin de régler les installations/machines de production de manière optimale.
- Vérifier la conformité (quantité, qualité, caractéristiques requises) des matières premières/produits approvisionnés à l'entrée du système de production par rapport aux données de fabrication, afin de prévenir les risques d'anomalies et signaler/corriger les erreurs d'approvisionnement.
- Organiser les étapes et les moyens nécessaires à son intervention en prenant en compte les contraintes de production afin d'assurer une mise en œuvre optimale et efficace de son travail.
- Analyser les risques liés à son intervention et appliquer les règles et consignes de sécurité, d'hygiène et d'environnement en vigueur dans l'entreprise pour prévenir les accidents/incidents, maintenir un environnement de travail sûr pour les personnes et les biens et une gestion appropriée des déchets et une utilisation responsable des ressources.
- Réaliser, sur les installations/machines, les opérations de déconnexions, démontage, de montage des outillages (lors des changements de formats et/ou en cours de production) et de reconnexions, selon les procédures définies afin de garantir la conformité et le maintien de la production.
- Régler les différents paramètres des installations/machines (vitesse, tension, température, pression, débit, etc.) en fonction des caractéristiques des matières premières et des produits à fabriquer, effectuer les tests de réglage et les ajustements nécessaires pour garantir la qualité et la conformité de la production.
- Effectuer les opérations et les essais de mise en service des installations/machines, selon les procédures établies de démarrage et d'arrêt afin de permettre le lancement de la production selon les délais et le planning de production établis.

BC02 - Suivre et maintenir une production conforme et assurer la maintenance des installations/machines de production textile

- Relever et contrôler les données de production, la qualité et la conformité des produits (échantillons) par rapport aux prescriptions de production afin de prévenir les éventuelles non-conformités et prendre les mesures nécessaires en cas de dérive constatée, en concertation avec sa hiérarchie/le responsable de production et en lien avec le conducteur de l'installation/machine.
- Surveiller le fonctionnement des installations/machines et intervenir en cas de situation à risque, dérives du process ou dysfonctionnements signalés par les conducteurs, afin d'assurer la qualité, la sécurité et le maintien des opérations de production.
- En cas de dysfonctionnement/pannes des installations/machines, effectuer un prédiagnostic en utilisant des outils et des méthodes appropriés pour identifier les causes/origines et permettre une intervention de maintenance rapide et efficace.
- Effectuer des opérations de maintenance corrective de niveau 2 en lien, le cas échéant, avec le service maintenance, afin de rétablir le bon fonctionnement des installations/machines dans les meilleurs délais et avec un minimum d'impact sur la production.
- Effectuer les intervenions de maintenance préventive de niveau 2, en respectant les procédures et les plannings établis afin de garantir la sécurité et le bon fonctionnement des installations/machines de production, de prévenir les pannes et limiter les arrêts de production.

BC03 - Apporter un appui technique aux conducteurs des installations/machines de production textile, assurer le suivi de ses interventions et contribuer à l'amélioration continue

- Appréhender les étapes dans la chaine de production de l'entreprise, l'organisation de l'atelier de production ainsi que le système d'information de l'entreprise (sous forme

numérique ou non numérique) afin de situer ses activités dans une démarche qualité et collaborative.

- Assurer le partage et la remontée d'informations, renseigner et transmettre le suivi de ses interventions, en utilisant le système d'information de l'entreprise, pour garantir la traçabilité des opérations/évènements, contribuer à l'amélioration continue des processus de production et de qualité de l'entreprise.
- Assister et conseiller techniquement les conducteurs des installations/machines dans le cadre d'un processus de production, en leur transmettant les consignes, procédures et instructions nécessaires pour réaliser une production conforme.
- En collaboration avec les équipes de production et de maintenance, proposer des adaptations, des améliorations dans le fonctionnement des installations/machines des processus de production pour atteindre les objectifs de production, de qualité ou de développement durable.

Modalités d'évaluation

- Livret du candidat réalisé individuellement comprenant un auto-positionnement.
- Questionnaire technique à visée professionnelle, réalisé individuellement.
- Observation et questionnement au poste en entreprise en centre de formation ou en entreprise.
- Entretien final réalisé individuellement avec le candidat.
- Élaboration d'un écrit professionnel

La certification est composée de 3 blocs de compétences.
Le candidat doit valider les 3 blocs de compétences pour l'obtention du CQP dans son intégralité, quelle que soit la voie d'accès.
Chaque bloc est certifiable, et donne lieu à une évaluation et à une validation.
En cas de validation partielle de la certification, une attestation est délivrée à chaque candidat. En cas de validation totale, le document officiel est délivré à chaque candidat.
Dans le cas d'une forme progressive dans laquelle le candidat se forme et valide le CQP bloc par bloc un délai de 3 ans (+ 6 mois à titre dérogatoire) est accordé pour valider l'ensemble des blocs du CQP.

Référentiel d'activité, de compétences et d'évaluation

https://www.francecompetences.fr/wp-json/api/v1/activity/export/26781/547147